

RAPPORT N° 02/8-23
au Conseil Municipal

OBJET

CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS
PERCEVANT PLUS DE 23 000 € AU BUDGET PRIMITIF 2003

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, vous avez approuvé le principe de la conclusion de Contrats d'Objectifs et Avenants à ceux existants avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23 000 euros (150 870,11 francs), conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

Pour l'exercice 2003, une Convention sera établie avec chaque association dont la subvention inscrite au Budget Primitif est supérieure ou égale à 23 000 euros.

Pour les associations suivantes, une Convention «type 1» vous est proposée :

ASSOCIATION ART ET INSERTION	34 645 €
ASSOCIATION COLLECTIF DE LA BRETAGNE	23 942 €
ASSOCIATION COLLECTIF MOUFIA/ BOIS-DE-NEFLES	31 760 €
ASSOCIATION COLLECTIF SUD-SAINT DENIS	49 050 €
ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE	187 102 €
ASSOCIATION FOURCADE	30 000 €
ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE-CLOTILDE SERVICES	35 461 €
ASSOCIATION LE COLLECTIF DU CHAUDRON	39 636 €
ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	275 000 €
ASSOCIATION PROMOTION EN MILIEU RURAL A LA REUNION	30 467 €
ASSOCIATION QUARTIER DEUX CANONS II	24 327 €
ASSOCIATION SPORTIVE	
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE LA REUNION	24 367 €
ASSOCIATION SPORTIVE DOMENJOD	30 490 €
ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	137 204 €
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-FRANCOIS FOOTBALL	30 490 €
BASKET CLUB DIONYSIEN	30 489 €
CENTRE D'ACCUEIL PERMAMENT JACQUES TESSIER	179 188 €
CENTRE DES JEUNES FOOTBALLEURS	
DE LA VILLE DE SAINT DENIS	
(EX-CENTRE DE PREFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS)	30 490 €
CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN	358 390 €
CENTRE ETUDES REGIONALES ET DEVELOPPEMENT	
POUR ACTION SOCIALE ET ECONOMIE SOCIALE	201 230 €
COLLECTIF SAINTE-CLOTILDE	26 754 €
COMITE D'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL COMMUNAL	439 053 €
ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE	41 261 €

RAPPORT N° 02/8-23

FOYER DES JEUNES JOINVILLE	38 883 €
FOYER DES JEUNES LA SOURCE	25 473 €
GROUPE FOWAR	52 398 €
GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION	135 000 €
L'ASSOCIATION DES PROJETS	90 715 €
MISSION LOCALE NORD	260 213 €
OFFICE DIONYSIEN DU TEMPS LIBRE	285 113 €
OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE	102 902 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	137 204 €
SAINT-DENIS 2000	1 720 000 €
SOCIETE SPORTIVE JUNIORS DIONYSIENS	60 980 €

Pour les associations suivantes, une Convention de «type 2» vous est proposée :

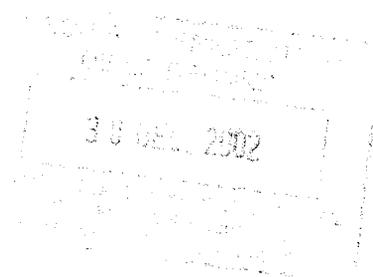
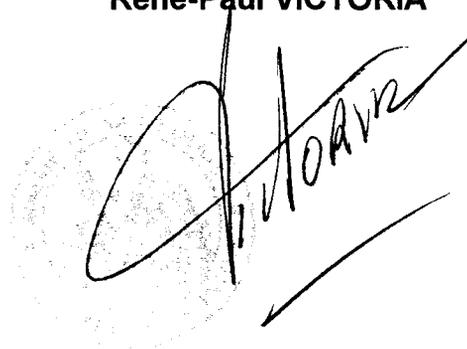
ASSOCIATION ANIMATION ET GESTION DU CENTRE CULTURE LECTURE ECRITURE	31 557 €
CLUB ANIMATION PREVENTION	750 000 €
SAINT-DENIS ATHLETIC CLUB	137 204 €

Sur la base des éléments ci-dessus, je vous demande :

- d'approuver les Conventions à passer avec les associations sus-désignées,
- de m'autoriser à signer ces actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/8-23
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 18 décembre 2002**

OBJET

**CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS
PERCEVANT PLUS DE 23 000 € AU BUDGET PRIMITIF 2003**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/8-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Affaires Culturelles, 2° Sports, 3° Jeunesse et Loisirs, 4° Ecole et Restauration Municipale, 5° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, 6° Développement Economique, Tourisme et Coopération, 7° Vie Familiale, et 8° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les Conventions à passer avec les associations percevant des subventions communales de plus de 23 000 euros au Budget Primitif 2003 :

- ASSOCIATION ART ET INSERTION
- ASSOCIATION COLLECTIF DE LA BRETAGNE
- ASSOCIATION COLLECTIF MOUFIA/ BOIS-DE-NEFLES
- ASSOCIATION COLLECTIF SUD-SAINT DENIS
- ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE
- ASSOCIATION FOURCADE
- ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE-CLOTILDE SERVICES
- ASSOCIATION LE COLLECTIF DU CHAUDRON
- ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)
- ASSOCIATION PROMOTION EN MILIEU RURAL A LA REUNION

DELIBERATION N° 02/8-23

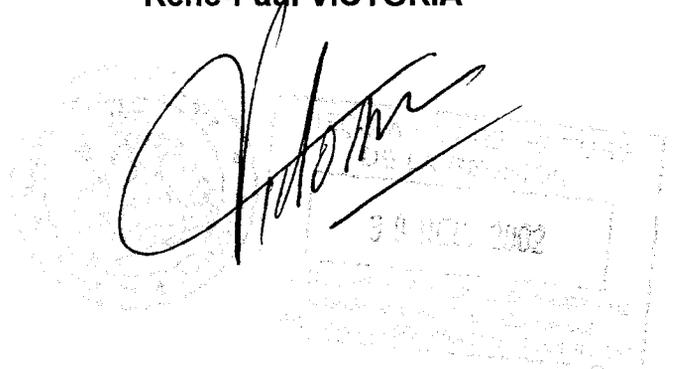
- ASSOCIATION QUARTIER DEUX CANONS II
- ASSOCIATION SPORTIVE
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE LA REUNION
- ASSOCIATION SPORTIVE DOMENJOD
- ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON
- ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-FRANCOIS FOOTBALL
- BASKET CLUB DIONYSIEN
- CENTRE D'ACCUEIL PERMAMENT JACQUES TESSIER
- CENTRE DES JEUNES FOOTBALLEURS
DE LA VILLE DE SAINT DENIS
(EX-CENTRE DE PREFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS)
- CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN
- CENTRE ETUDES REGIONALES ET DEVELOPPEMENT
POUR ACTION SOCIALE ET ECONOMIE SOCIALE
- COLLECTIF SAINTE-CLOTILDE
- COMITE D'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL COMMUNAL
- ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE
- FOYER DES JEUNES JOINVILLE
- FOYER DES JEUNES LA SOURCE
- GROUPE FOWAR
- GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION
- ASSOCIATION DES PROJETS
- MISSION LOCALE NORD
- OFFICE DIONYSIEN DU TEMPS LIBRE
- OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE
- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
- SAINT-DENIS 2000
- SOCIETE SPORTIVE JUNIORS DIONYSIENS
- ASSOCIATION ANIMATION ET GESTION
DU CENTRE CULTURE LECTURE ECRITURE
- CLUB ANIMATION PREVENTION
- SAINT-DENIS ATHLETIC CLUB

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-DENIS' and the date '30 OCT 2002'. The signature is written in a cursive style.